

**Objet : EGC : FRAIS DE SCOLARITE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VOLLERIN

*Intervention de Pascal Perraut, Vice-président*

Concernant l'Ecole de Gestion et de Commerce de l'Ain, comme évoqué lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2018, l'EGC doit désormais composer avec l'évolution du contexte budgétaire et réglementaire des CCI.

Aussi, si notre position vis-à-vis des orientations à prendre pour l'EGC se fera par rapport aux réflexions nationales et régionales actuellement engagées, l'école, parallèlement à la nécessité de continuer à augmenter les effectifs pour accroître ses recettes - les prévisions de rentrée sont estimées à 90 étudiants - va, dans l'intervalle, devoir augmenter ses frais de scolarité en vue de les porter à 4 900€ par année scolaire, valeur référence d'une école de commerce visée à Bac+3.

Pour ce faire, il vous est donc proposé que les droits d'inscription, actuellement fixés à 3 500€ par année scolaire, passent à 4 200€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2019, et à 4 900€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2020, sous réserve d'une tarification nationale.

Si ces mesures qui s'imposent désormais à l'EGC n'ont pas vocation à affaiblir son niveau d'exigences pédagogiques, la hausse des frais de scolarité pourrait toutefois impacter à la baisse les effectifs de l'école qui devraient en revanche être compensés par l'obtention d'un visa.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Président à augmenter les frais d'inscription actuellement fixés à 3 500€ par année scolaire, à 4 200€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2019 et à 4 900€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2020, sous réserve d'une tarification nationale.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-président, autorise le Président augmenter les frais d'inscription actuellement fixés à 3 500€ par année scolaire, sous réserve d'une tarification nationale à :**

- 4 200€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2019**
- 4 900€ par année scolaire pour les nouveaux étudiants recrutés à compter de la rentrée 2020.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	33
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

